

Jacques Philarchein (RL et RR) déposera plainte contre le Mrap pour dénonciation calomnieuse

écrit par Christine Tasin | 12 mars 2012



Jacques Philarchein, professeur de philosophie de sensibilité marxiste, a été invité à ce titre à prendre la parole, le 18 décembre 2010, aux *Assises internationales sur l'islamisation de nos pays*. Ces assises, retransmises en direct, et regardées par 600.000 téléspectateurs, ont été, de l'avis général, d'une tenue exemplaire, et a priori ni les policiers présents dans la salle, prêts à intervenir au moindre dérapage raciste, ni la centaine de journalistes présents n'avaient remarqué de propos posant problème.

Néanmoins le Mrap avait menacé, dans les heures qui ont suivi, de poursuivre deux intervenants, dont Jacques Philarchein, rédacteur à *Riposte*

Laïque et responsable de *Résistance républicaine* en Bourgogne, dans un communiqué qui déformait gravement les propos prêtés à l'intervenant. Malgré tout, plainte a été déposée contre lui il y a quelques semaines et le procureur Anne de Fontette l'a instruite. C'est dans ce cadre que, ce mardi 28 février, la Préfecture de police de Paris a entendu notre camarade qui risque à son tour, comme Pierre Cassen et Pascal Hilout, d'être inculpé et traduit devant les tribunaux.

N'acceptant pas ce qu'il considère comme un harcèlement judiciaire et une volonté d'interdire la liberté d'expression, Jacques Philarchein a décidé de porter plainte contre le Mrap, pour dénonciation calomnieuse. Riposte Laïque et Résistance républicaine approuvent et soutiennent la démarche de leur militant.

Nous rappelons que la libre critique de tous les dogmes, de toutes les religions, islam y compris, n'a rien à voir avec le racisme, mais avec la liberté d'expression pour laquelle se sont battus, tout au long de l'Histoire les Républicains et les amoureux de la laïcité. L'actualité elle-même rappelle ce droit élémentaire puisque le Conseil constitutionnel vient d'invalider la loi interdisant la négation du génocide arménien au motif que « la liberté de communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme », selon la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Les pouvoirs publics vont-ils continuer à laisser des associations se prétendant anti-racistes multiplier des procédures judiciaires visant à réduire au silence, par l'arme financière, des citoyens qui ont le tort de ne pas épouser le discours politiquement correct ?

Il est temps que cesse la dictature de ces associations qui ne vivent que par les subventions généreusement accordées par nos gouvernants et nos élus. Nous espérons que cette plainte sera instruite, et que ce procès permettra de démasquer les méthodes inquisitrices de ceux qui ont dévoyé le combat anti-raciste. Il en va de la défense de la liberté d'expression, dans le pays des droits de l'Homme.

Pierre Cassen et Christine Tasin